

qu'ils pensent qu'ils peuvent faire disparaître la langue d'un peuple de trois millions.

Une autre raison pour laquelle je sépare les Canadiens français des nationalités d'origine étrangère est celle-ci : les citoyens d'origine étrangère avaient un petit privilège au point de vue de leur langue. D'après les chiffres qu'on nous a donnés hier, vous voyez combien peu ils se sont servis de ce privilège. D'autre part il est reconnu que pratiquement tous les centres franco-canadiens de cette province ont toujours tenu au droit accordé à leur langue il y a quarante ans. Ils se sont servis du privilège pour conserver tout ce qu'il y a de meilleur dans la nationalité canadienne-française comme c'est leur droit.

Bien plus. Je désire l'unité et l'harmonie dans ce pays tout autant que le chef de l'opposition. Mais je ne me propose pas de l'obtenir par sa méthode. Je crois que la méthode que me mentionnait l'autre soir l'honorable député d'Arm River, et qui est mise en pratique dans les écoles de son village, est la vraie méthode. Quelle est cette méthode? L'honorable député d'Arm River me disait que dans les écoles publiques de son village il n'y a pas un élève canadien français, mais le français y est enseigné comme sujet d'étude à l'école publique. La population de langue anglaise de notre province, d'après la loi proposée, aura l'avantage d'enseigner le français dans les écoles publiques et je crois que nous arriverons à la solution finale de la question de langues au Canada lorsque tous les enfants, d'un océan à l'autre, auront l'avantage de pouvoir apprendre les deux langues. (Applaudissements).